

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 7
Suffrages exprimés : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024/D/07/7-5/092

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION

Le 18 juillet 2024 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : 5 juillet 2024
Secrétaire de séance : Michelle GAUTHIER

Présents : Mesdames Stella COCHETON, Michelle GAUTHIER, Angélique DUBÉ, Muriel BOISSONNET, Marie-José FERREIRA, Muriel PASQUER, Marie-Laure BERTHIER, Michelle MILLAN, Suzanne DECHAMPS.

Messieurs Vincent Sommier, Guillaume CLERC, Michel CEPERO, Claude TESSIER, Éric BOURNY, Gérard MARGOTTIN
Guy DOUSSAUD, Georges MOUSSIER, Bruno GIRARD.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Grégoire BERT (pouvoir à Mme COCHETON), Madame Corine SERIEYS (pouvoir à M. SOMMIER), Monsieur Bruno BERNARD (pouvoir à Mme GAUTHIER), Madame Valérie PACAUD (pouvoir à Mme BOISSONNET), Monsieur Pascal MASSON (pouvoir à Mme PASQUER), Monsieur Stéphane GARREAU (Pouvoir à M. CLERC), Monsieur Philippe CHAMARD (pouvoir à M. MOUSSIER)

Absents : Madame Magali BRIEUX, Monsieur Nicolas MARTINS

L'association KRTEAM a sollicité une demande de subvention exceptionnelle par mail auprès de la municipalité en date du 30/06/2024 afin de soutenir leur évènement.

Compte tenu des éléments exposés, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'association KRTEAM.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la proposition d'aide exceptionnelle à l'association KRTEAM
- De verser sur le compte de l'association la somme de 500 Euros
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

Le Maire, **Stella COCHETON**



Le Secrétaire de séance, **Michelle GAUTHIER**



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
Publié ce jour, le 24 juillet 2024
Date de mise en ligne sur le site internet, le 24 juillet 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 22/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-041-214102428-20240718-2024_7_5_09